

Plantation et Entretien

Respecter la nature, c'est aussi respecter les règles qui s'y appliquent...



La Mairie de Saint-Max applique le droit en vigueur sur son territoire et autorise une hauteur de 2,50m si l'arbre a plus de 10 ans. Les plantations plus récentes ne dépassant pas 2m doivent être plantées au moins à 0,50m de la limite séparative ; Les arbres destinés à dépasser 2m doivent être plantés au moins à 2m de la limite séparative. *Prescription trentenaire : consulter un spécialiste.*

- Tout propriétaire est tenu d'entretenir et d'élaguer les branches des arbres et arbustes lui appartenant, tant en hauteur que ce qui dépasse.
- **Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches, mais il a le droit de demander que cela soit fait.**
- Dans le cadre d'une **location**, l'entretien et l'élagage sont à la charge du locataire.
- L'obligation de la taille peut être **remise à une date ultérieure** pour effectuer cette dernière à une **période plus propice.**



Le saviez-vous ?

Un certain nombre d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) prolifèrent dans notre région telle que **la berce du caucase** ou encore **le buddleia dit « arbre aux papillons »** à l'état sauvage.

Elles occasionnent pour la plupart une perte de la biodiversité et peuvent parfois révéler un risque pour la santé publique à l'image de la berce très allergisante et qui provoque **des démangeaisons et des brûlures. Évitez donc de la toucher !**

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.grand-nancy.org ou au jardin botanique du Montet qui propose un parcours sur les EEE.



Soyons respectueux envers la nature...

Je m'engage...

J'agis...

Je m'adapte !



Ce fascicule est rédigé par la ville de Saint-Max dans le but de vous informer sur les solutions qui s'offrent à vous pour protéger et respecter la nature et sur les dangers qu'elle peut comporter. Merci de le découvrir...



Préférez la lutte biologique...

Pour protéger vos plantations contre un ravageur ou un invasif, préférez la lutte biologique plus saine, plus juste et plus propre. Cette méthode de lutte aux moyens naturels peut également vous permettre d'accroître le rendement ou la beauté de vos plantations...



Le saviez-vous ?

100% efficace, naturel et écologique, les larves de coccinelles sont votre meilleur allié contre les pucerons qui envahissent vos rosiers !



Comment fabriquer du purin d'ortie ?

- Cueillez des orties qui ne sont pas encore montées à graines.
- Froissez avec des gants cette récolte et mettez-la à macérer dans un bac en plastique ou un récipient en bois (surtout pas en métal !). Le dosage est de 10 litres d'eau pour un kilo d'orties. Placez de préférence le récipient loin de la maison pour éviter certaines émanations.
- Couvrez le bac et laissez macérer une dizaine de jours, en mélangeant la préparation tous les 2 jours. La fermentation peut prendre une à deux semaines.
- Filtrez le purin avant de l'utiliser (conservation plusieurs semaines à l'abri de la lumière).

A noter : bien que naturel, le purin d'ortie doit toujours être dilué avant d'être utilisé. Un surdosage peut s'avérer nocif pour les cultures.

Il peut être utilisé comme engrais et comme répulsif de certains parasites (pucerons notamment). Dilué à 10 ou 20%, il offre un engrais naturel riche en azote, potasse et oligo-éléments.



Apprenez à faire confiance à la nature et osez accepter qu'elle agisse par elle-même, que cela implique des périodes d'embellissement ou de rendement plus ou moins probant. Respecter la nature, c'est aussi la laisser avancer à son rythme, que cela soit du plus bel effet ou non !

D'autres recettes de macération existent, telle que la macération de saponaire officinale ou de bourrache, chacune avec leurs propriétés et leurs avantages. N'hésitez pas à vous renseigner !

Composteur et lombricomposteur

- Depuis plus de 15 ans, la Communauté urbaine du Grand Nancy propose des composteurs à tarifs préférentiels (-50%) à celles et ceux qui disposent d'un jardin. Ces composteurs en plastique recyclé ou en bois sont en vente à la Maison de la Propreté. (61, rue Saint-Nicolas à Nancy)

Le lombricompostage est une pratique adaptée aux appartements qui consiste à transformer les déchets de cuisine grâce à l'action des vers de compost. Le Grand Nancy les propose au prix de 30 €. Pour vous inscrire, remplissez le formulaire sur www.grand-nancy.org ou en vous rendant à la Maison de la Propreté.

- Le restitution du compost par les services de la Communauté urbaine a lieu deux fois par an (printemps et automne) et ce gratuitement pour les Grands Nancéiens. A Saint-Max, elle a lieu sur le parking de l'église Saint-Michel. (le 19 octobre pour la session d'automne 2013)

En avril 2013, la ville de Saint-Max en lien avec le Grand Nancy a signé la charte d'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ce qui l'engage notamment à réduire sa consommation d'énergie, l'utilisation de polluants atmosphériques, l'usage d'engrais dans ses espaces verts et à appliquer des principes d'éco responsabilité.